

PROVINCE DE QUÉBEC, }

DISTRICT DE }

DÉPOSITIONS des témoins séparément prises et reconnues dans le comté de
dans le district susdit, en la année du règne de
Notre Souverain Seigneur le Roi Edouard Sept, le
jour de en l'année
mil neuf cent de Notre Seigneur
Jésus-Christ, au nom de notre dit Seigneur le Roi, au
sujet de la mort de

en présence du
soussigné, Coroner pour le dit district, à une enquête
alors et là tenue

sur le cadavre alors et là gisant, savoir :